



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **36-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 7 juin 2012**

Le sept juin deux mille douze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la Présidence de Christian COIGNÉ , Président du SIRD.

Date de convocation : 31 mai 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 18

Présents : M. BAFFERT, V BELLE, Y BOULARD, M BROUZET, J CARRIER, C COIGNÉ, J GAUTHIER, F GILABERT, G FRIER, V GONNET, G JULLIEN, M MASTROMAURO (pouvoir de C DIDIER), P MOLINARO, M REPELLIN, D ROUX (pouvoir d' A CARBONARI), J TESSAIRE

ABSENTS excusés : A. CARBONARI, C. DIDIER,

Secrétaire de séance : VERONIQUE GONNET

Président de séance : Christian COIGNÉ

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES

Election et composition de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : Christian COIGNÉ

Le Président expose :

Le Président rappelle que conformément aux articles 22 et 23 du Code des marchés publics, la commission d'appel d'offres est composée, pour un établissement public de coopération intercommunale, du président de cet établissement ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il convient dès lors d'élire la commission d'appel d'offres du SIRD : le syndicat comportant au moins une commune de plus de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée de son Président ou de son Représentant, Président, et de 5 membres titulaires **élus** par l'assemblée délibérante du syndicat.

CONSIDERANT que l'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges obtenus par chaque liste, les titulaires désignés seront les délégués figurant en tête de liste, et les suppléants les délégués figurant immédiatement après le dernier délégué retenu comme titulaire ;

CONSIDERANT la liste proposée, composée de :

Titulaires :

- Michel BAFFERT
- Yannick BOULARD
- Aldo CARBONARI
- Jacques GAUTHIER
- Jacqueline TESSAIRE
-

Suppléants :

- Martine BROUZET
- Maryline MASTROMAURO
- Gisèle FRIER
- Patrick MOLINARO
- Guy JULLIEN

APRES EN AVOIR DELIBERE,
PROCEDE au vote qui donne les résultats suivants :

	Nombre de votants	Suffrage exprimé	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
Liste 1	18	18	10	18

A L'ISSUE DU VOTE, sont déclarés élus pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

En qualité de membres titulaires :

- Michel BAFFERT
- Yannick BOULARD
- Aldo CARBONARI

- Jacques GAUTHIER
- Jacqueline TESSAIRE

En qualité de membres suppléants :

- Martine BROUZET
- Maryline MASTROMAURO
- Gisèle FRIER
- Patrick MOLINARO
- Guy JULLIEN

La Commission d'appel d'offres est également composée de Membres ayant voix consultative :

1°) Un ou plusieurs membres du service technique compétent du SIRD ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;

2° Des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;

Et de Membres ayant voix consultative sur invitation du Président:

- Le Trésorier Principal de Fontaine
- Le Représentant de la Direction départementale de la concurrence de la consommation et de la Répression des fraudes

Fait à Seyssinet-Pariset, le 8 juin 2012
Le Président
Christian COIGNÉ